



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ISÈRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°38-2017-114

PUBLIÉ LE 14 NOVEMBRE 2017

# Sommaire

## Préfecture de l'Isère

38-2017-11-13-002 - Arrêté portant délégation d'autorisation d'autorité civile à un officier de police judiciaire à l'occasion de la mission de sécurisation du Quartier "Les Saules" à Vilette d'Anthon lors de perquisitions et investigations judiciaires (1 page)

Page 3

Préfecture de l'Isère

38-2017-11-13-002

Arrêté portant délégation d'autorisation d'autorité civile à un officier de police judiciaire à l'occasion de la mission de sécurisation du Quartier "Les Saules" à Vilette d'Anthon lors de perquisitions et investigations judiciaires

PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère  
Cabinet du Préfet  
Direction des Sécurités

Grenoble, le

## **ARRÊTÉ**

**portant délégation d'autorité civile à un officier de police judiciaire**

**LE PREFET DE L'ISERE**

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** l'article L211-9 du code de sécurité intérieure relatif aux attroupements et à l'emploi de la force publique ;

**VU** l'article R211-13 du code de sécurité intérieure relatif aux circonstances justifiant l'emploi de la force lors des attroupements ;

**VU** l'article R211-21 du code de sécurité intérieure relatif à l'emploi de la force après sommation lors des attroupements ;

**VU** le décret du Président de la République en date du 6 mai 2016 portant nomination de Monsieur Lionel BEFFRE en qualité de Préfet de l'Isère ;

**CONSIDÉRANT** que la responsabilité de l'ordre public relève du préfet de département ;

**CONSIDÉRANT** que lorsque les éléments constitutifs de l'attroupement sont réunis, il incombe à l'autorité civile de décider de rétablir l'ordre public, au besoin par la force ;

**SUR** proposition de Monsieur le Sous-Préfet de la Préfecture de l'Isère, Directeur de Cabinet ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Mandat est donné à Bernard LE GUEN, Commandant de Compagnie de Bourgoin-Jallieu, pour décider, le cas échéant, en qualité d'autorité civile par délégation, de l'emploi de la force après sommation à l'occasion de la mission de sécurisation du quartier « Les Saules » à Villette d'Anthon lors de perquisitions et investigations judiciaires, prévue le 14 novembre 2017 à partir de 06 heures jusqu'à la fin de la mission

**ARTICLE 2** : Le Directeur de Cabinet du Préfet de l'Isère et le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Isère sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

Le Préfet